

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteur : Diogène BATALLA

I - Contexte économique et données budgétaires liés aux Collectivités Locales

1. Contexte économique mondial et européen

D'avantage encore que les années précédentes, les prévisions de croissance annoncées à + 1,7%, pour la France, sont à considérer avec prudence dans un contexte géopolitique, économique et financier mondial de nouveau particulièrement aléatoire.

Parmi les nombreux facteurs d'incertitude, susceptibles de générer un ralentissement de la croissance française, peuvent ainsi être relevées :

- l'évolution de la croissance économique mondiale, et particulièrement de celle des principaux partenaires économiques de la France, dans un contexte international marqué par un fort accroissement des mesures protectionnistes ;
- l'évolution de la politique économique américaine
- l'issue des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur le « Brexit »
- les tensions entre l'Union européenne et l'Italie à la suite de l'évolution de la politique budgétaire de ce pays consécutive aux résultats des dernières élections législatives dans ce pays, et ses conséquences éventuelles sur la croissance de la zone Euro,
- l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, dans un contexte de quasi-guerre commerciale avec les Etats-Unis ;
- la forte hausse de l'endettement public des principales puissances mondiales – à l'exception notoire de l'Allemagne - depuis la crise financière de 2007-2008 et la crise économique qui s'en est suivie.
- l'évolution des prix du pétrole, en forte et régulière hausse depuis plusieurs mois.

Le cumul de ces facteurs d'instabilité s'est d'ailleurs traduit par un fort recul des marchés financiers à l'automne 2018, et particulièrement au cours du mois d'octobre 2018.

2. Contexte économique national

Un contexte macro-économique incertain, mais anticipé à ce stade par l'Etat, comme plutôt favorable en 2019 et les années suivantes :

A – La projection 2019 des grands agrégats pour la France

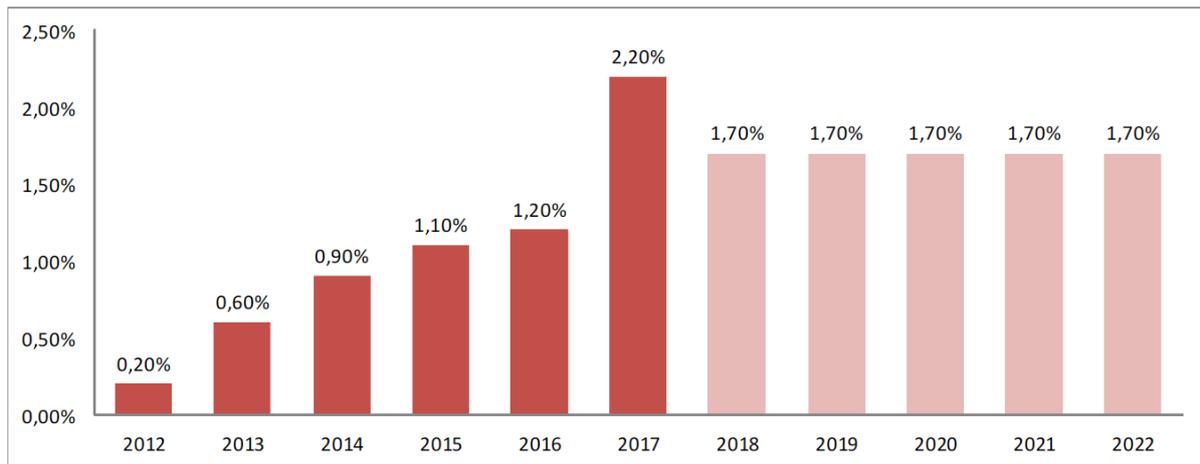
1/ Une croissance économique qui pourrait rester relativement dynamique en 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 est construit à partir d'une hypothèse de poursuite de l'amélioration tendancielle de la croissance du produit intérieur brut (PIB) constatée depuis 2012.

Pour l'année 2018, tout en restant relativement dynamique, la croissance a ralenti par rapport à 2017, et devrait se situer dans une fourchette de l'ordre de + 1,6% à 1,7%.

Dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le scénario Macro-économique pris en compte dans l'élaboration du projet de loi de finances 2019 table sur un maintien de la croissance à un niveau relativement dynamique de + 1,7% par an entre 2018 et 2022.

Évolution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) depuis 2012 ^(*)



^(*) Sources : INSEE et projet de loi de finances 2019

Pour l'année 2019, ces prévisions de croissance sont conditionnées par les principaux facteurs ci-après :

. La consommation des ménages, constituant historiquement l'un des principaux moteurs de la croissance française, est attendue à un niveau de + 1,7%, après + 1,1% en 2018 et + 1,0% en 2017.

. La demande extérieure adressée à la France devrait demeurer dynamique en 2019, avec une évolution prévisionnelle estimée à + 4,4%, tout comme en 2018, mais toutefois en relatif ralentissement par rapport au pic de + 5,3% constaté en 2017.

. L'investissement des entreprises demeurerait assez dynamique en 2019, avec une prévision de + 2,7%, mais connaîtrait toutefois un ralentissement assez net par rapport à 2018 (+ 3,7% prévisionnels), et 2017 (+ 4,1%).

Cette progression est notamment favorisée par la restauration des marges des entreprises, lesquelles ont désormais pratiquement retrouvé leur niveau d'avant la crise de 2008, soit 31,7%.

2/ Une inflation anticipée en léger recul en 2019, après un « point haut » en 2018

. L'inflation devrait de nouveau s'avérer modérée en 2019 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 1,3 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Elle ralentirait ainsi assez significativement par rapport à 2018, année durant laquelle elle devrait atteindre près de + 1,6% (hors tabac), portée notamment par la forte hausse du prix du pétrole.

Elle resterait ainsi nettement inférieure à la « cible » de la Banque Centrale Européenne, proche de + 2% par an.

3/ Une normalisation progressive de la politique monétaire de la Banque centrale européenne, et un probable début de remontée des taux d'intérêt en 2019

B - La stratégie budgétaire du Gouvernement en matière de finances publiques et ses conséquences pour les collectivités locales

1/ Stratégie budgétaire du Gouvernement

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2024, l'Etat a défini ses priorités en matière de trajectoire des finances publiques, à savoir, entre autres :

- une réduction des dépenses publiques de l'ordre de - 3 points de PIB, d'ici à 2022 ;
- une réduction du taux de prélèvement obligatoire, de l'ordre de - 1 point de PIB d'ici à 2022
- une stricte « rigueur » budgétaire au travers du respect, sur la totalité de la mandature 2017-2022, des engagements européens de la France en termes de déficit des administrations publiques (niveau maximal de déficit public de l'ordre de 3% du PIB)
- une réduction progressive du déficit public en vue d'atteindre, à la fin de la mandature, une situation de « quasi-équilibre » budgétaire.

2/ Des efforts conséquents de maîtrise des dépenses (de fonctionnement) demandés par l'Etat aux collectivités locales, contractualisés avec les plus grandes d'entre elles

Systématiquement au-delà de l'objectif de - 3% du PIB résultant des engagements européens de la France entre 2008 et 2016, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené, en 2017, à un niveau de - 2,6% du PIB. Il devrait se situer sensiblement au même niveau en 2018, avec une prévision de l'ordre de - 2,6% à - 2,7% du PIB.

Plutôt que de procéder, au moins à court terme, à une diminution de ses concours financiers aux collectivités locales, dont la dotation globale de fonctionnement, le Gouvernement a décidé de contraindre l'évolution des dépenses des collectivités locales, particulièrement pour ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement.

Le rythme annuel cible d'évolution en valeur, c'est-à-dire en intégrant l'inflation, des dépenses de fonctionnement locales est ainsi de + 1,2%, représentant, à l'échelle nationale, un objectif d'économie de 13 milliards d'euros par rapport à une trajectoire naturelle initialement estimée à + 2,2% par l'Etat.

3/ Une réforme de la seule taxe d'habitation... devenue une réforme plus large de la fiscalité locale

Dans la continuité de l'année 2018, le projet de loi de finances 2019 traduit l'engagement du Président Macron d'aboutir à une quasi-suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'échelle nationale, laquelle se traduira, pour les contribuables concernés, par un allègement important (dégrèvement) de leur cotisation de taxe d'habitation.

Ainsi, la loi de finances pour 2018 a prévu que l'allègement de taxe d'habitation entrerait en vigueur de manière progressive sur trois ans, avec :

- un dégrèvement de 30% de la cotisation de taxe d'habitation en 2018 ;
- un dégrèvement de 65% en 2019 ;
- un dégrèvement intégral à l'horizon 2020.

Pour l'exercice budgétaire 2019, cette réforme ne devrait, comme l'an dernier, pas entraîner de conséquences majeures pour les collectivités locales et EPCI bénéficiaires de la taxe.

4/ Une stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2019 à l'échelle nationale

Après quatre années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le Gouvernement a décidé de stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2018, puis, de nouveau, en 2019.

5/ Aménagement de la taxe des ordures ménagères

La loi de finances élargit le périmètre de dépenses pouvant être financé par la TEOM.

II - La situation financière de la collectivité à fin 2018

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle dégage un fonds de roulement de l'ordre de 10 M€ avec un besoin en fonds de roulement négatif de 4 M€. Ce dernier s'explique par le fait que la collectivité perçoit mensuellement ses ressources de fonctionnement alors qu'elle règle ses fournisseurs et organismes sociaux à 30 jours voire plus. En conséquence la trésorerie de la CCPA avoisine les 14 M€.

Les 10 M€ de fonds de roulement correspondent au cumul des résultats reportés des budgets principal et développement économique principalement ainsi que les réserves d'excédents de fonctionnement capitalisés. Ces derniers sont déjà engagés pour réaliser les investissements inscrits en reste à réaliser, les investissements courants annuels et pour créer de nouvelles zones d'activités.

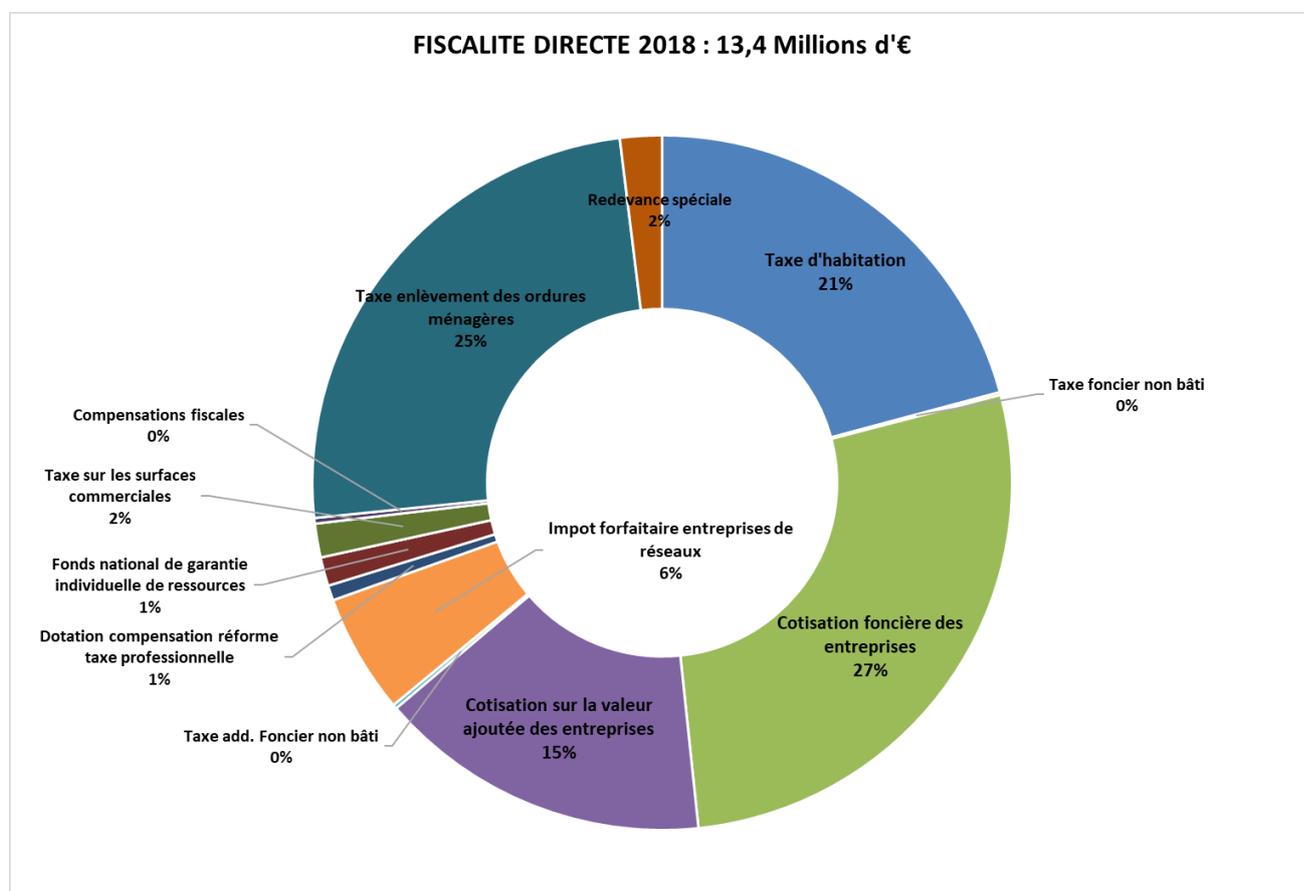
1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales attendues pour 2018 sont relativement conformes aux prévisions budgétaires. La progression de la fiscalité initialement prévue par le projet de loi de finances à 1.24 % s'est portée entre 2,6 % et 3,4 %. Ce surplus de croissance démontre bien que notre territoire se développe et attire un grand nombre de nouveaux foyers. Cette progression ainsi que des rôles supplémentaires ont permis de couvrir largement la baisse des dotations de l'Etat et la progression du FPIC.

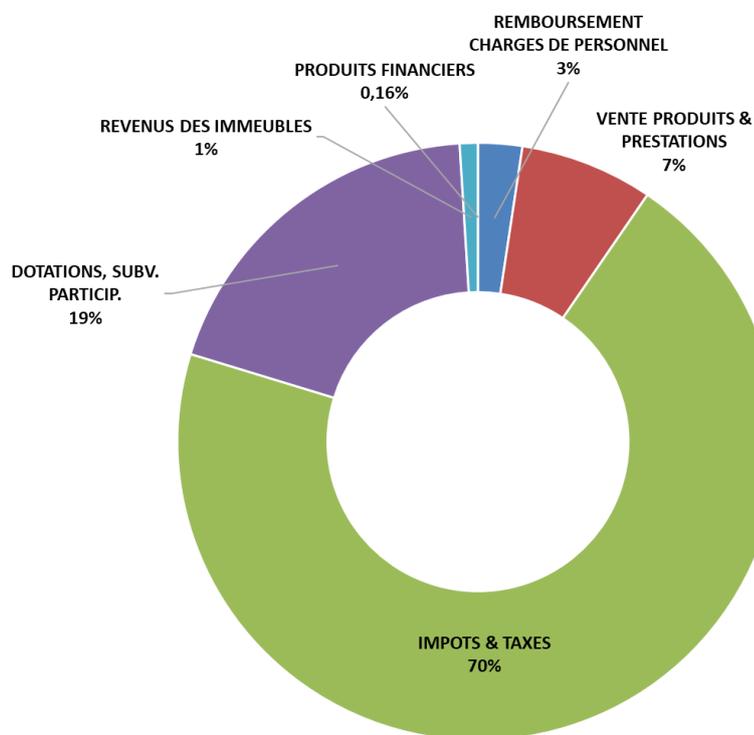
En ce qui concerne les recettes provenant de la CFE et de la CVAE, l'année 2018 est marquée par une progression constante du produit attendu.

La croissance de nos ressources fiscales, combinée avec notre capacité à générer des produits de gestion courante concernant notamment nos actions de recyclage viennent une nouvelle fois compenser largement, la baisse de la DGF intercommunale et l'augmentation du FPIC.

Pour 2018, le chiffre d'affaires de l'Archipel progresse de 60 K€ par rapport à 2017, quant à celui de l'Espace Forme, il est légèrement en retrait de 20 K€.

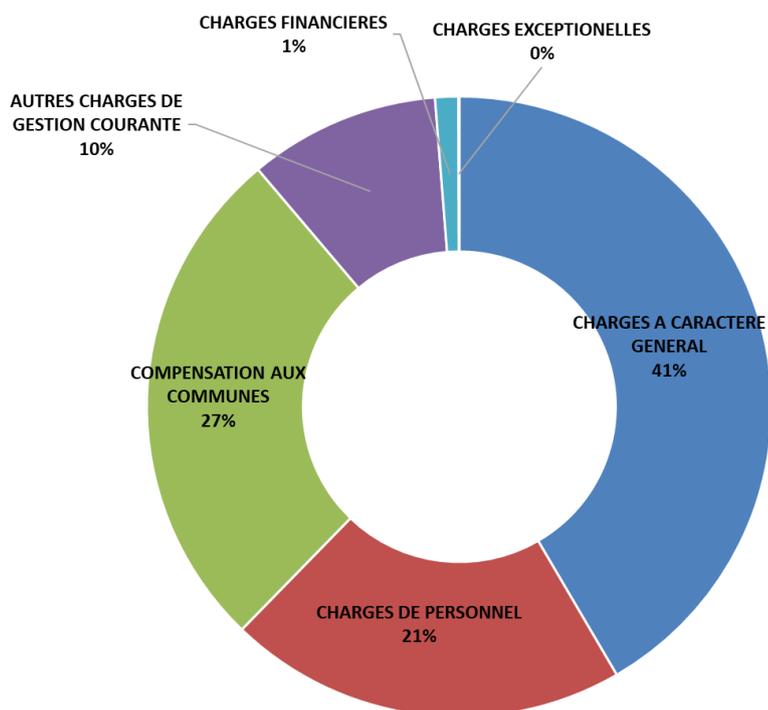


RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 18 941 K€



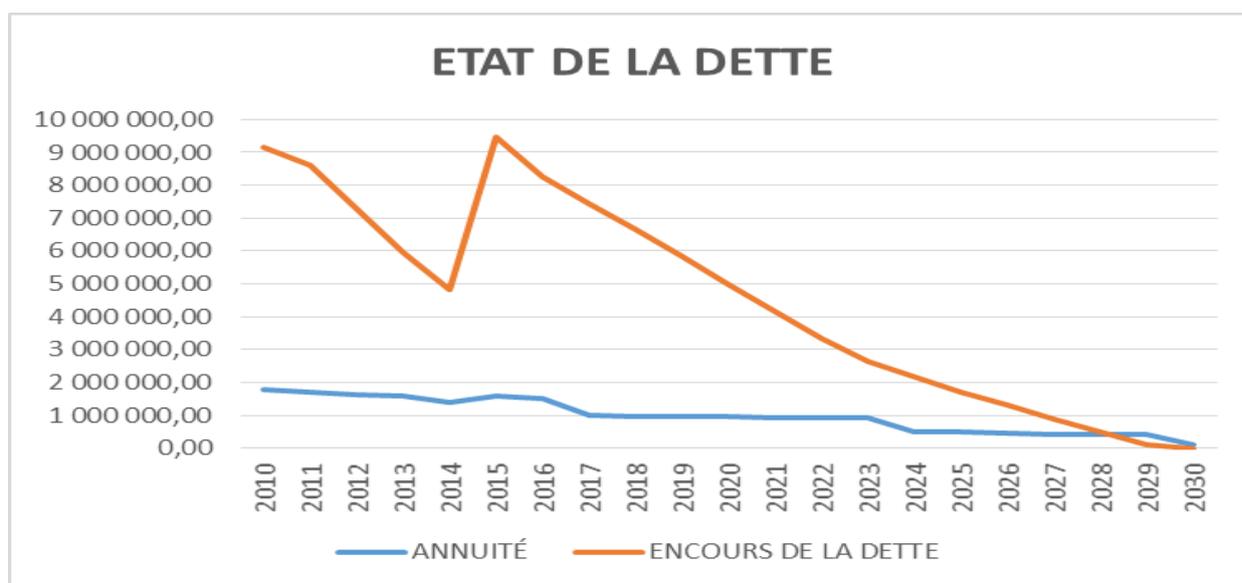
2 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 15 106 K€



Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2,24 % par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique largement par une forte augmentation de la masse salariale + 10,7 % due aux prises de compétence et à la mise en place d'une structure permettant de déployer des actions en relation direct avec nos compétences. On constate également une très légère augmentation des charges d'exploitation notamment les prestations de services, la maintenance (infogérance) et l'entretien de la voirie.

3 La dette



ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS DE LA DETTE
2010	1 443 660	341 981	1 794 606	9 167 950
2011	1 331 102	369 547	1 715 252	8 592 614
2012	1 286 849	328 791	1 627 849	7 268 785
2013	1 303 232	274 783	1 589 754	5 960 042
2014	1 138 138	227 617	1 378 576	4 815 846
2015	1 309 504	266 634	1 598 017	9 483 782
2016	1 238 224	248 120	1 498 821	8 239 916
2017	780 316	215 195	995 511	7 453 698
2018	793 678	192 665	986 343	6 653 582
2019	810 332	169 391	979 722	5 836 492
2020	827 816	145 375	973 192	5 001 578
2021	823 579	120 593	944 172	4 170 548
2022	833 899	95 041	928 940	3 328 824
2023	850 499	70 568	921 067	2 642 640
2024	462 017	45 192	507 209	2 180 623
2025	464 216	36 013	500 229	1 716 407
2026	416 407	27 191	443 598	1 300 000
2027	400 000	20 068	420 068	900 000
2028	400 000	13 088	413 088	500 000
2029	400 000	6 108	406 108	100 000
2030	100 000	436	100 436	0

La Communauté de Communes a un niveau d'endettement relativement faible, malgré une politique d'investissement dynamique. 2018 est le prolongement de 2017, marquée par l'extinction d'une partie de la dette – 500 K€ d'annuité.

4 Les principaux investissements

Les investissements réalisés sur 2018 sont conformes à ceux prévus au plan de mandat. 2018 est toutefois une année marquée par d'importants investissements attendus de longue date, avec notamment les travaux d'expansion de crue du Bigout et son aménagement, les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Fleurieux et son quai de transfert, la construction du relais d'assistant maternel de Saint Pierre La Palud, la création du terrain de rugby, l'installation de conteneurs enterrés, les travaux de voirie et la continuité du programme local d'habitat.

Le montant global des investissements 2018 s'élève à 6,1 millions d'euros.

5 Le résultat attendu pour 2018

Budget principal :

BUDGET PRINCIPAL - CA 2018		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 284 317
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 120 174
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR.	1 494 858
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	4 018 712
66	CHARGES FINANCIERES	181 644
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 826
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	989 999
TOTAL DES DEPENSES		16 096 530,87
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	1 356 347
73	IMPOTS & TAXES	13 298 135
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	3 653 592
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	184 837
013	ATTENUATION DE CHARGES	448 591
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	14 634
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 000
TOTAL DES RECETTES		18 957 136
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		2 860 605,35
EXCEDENT N-1 REPORTE		3 891 442,95
EXCEDENT CUMULE		6 752 048,30
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		2 408 280,33
RESULTAT REPORTE SUR 2019		4 343 767,97

Pour 2018 le résultat attendu pour le budget principal s'élève à **4 343 768 €.**

CAF 2018	
Excédent brut d'exploitation ou Epargne de gestion(rea	4 023 440,31
Capacité d'autofinancement brute	3 849 604,46
Capital de la dette	748 372,50
Capacité d'autofinancement nette	3 101 231,96

L'épargne nette 2018 est supérieure à nos prévisions en raison d'une hausse de la fiscalité propre supérieure à nos attentes. Cette augmentation de fiscalité a permis de porter notre épargne nette à 3,1 M€ au lieu de 2,8 M€ attendus.

Budget Développement économique :

En raison du nombre important de cession de terrain depuis trois ans, le résultat attendu pour 2018 s'élève à **3 176 000 €.**

Budget Forme et Loisirs

Le résultat 2018 s'élève à **147 500 €.**

III – Les orientations budgétaires 2019

Les orientations budgétaires pour 2019 se déclinent selon cinq grands axes :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte national de réduction des dépenses publiques (réduction des dotations) tout en gardant comme objectif de maintenir des services publics de qualité.
- Un maintien des taux d'imposition pour 2019.
- Un maintien d'une capacité d'autofinancement permettant de réaliser des projets structurants sur notre territoire.
- Une priorité donnée à l'investissement.
- Continuer à la mise en œuvre des actions de mutualisation.

1 Les orientations 2019 en matière de dépenses de fonctionnement du budget principal

2019 : une nouvelle année de gestion maîtrisée

Les dépenses d'exploitation prévues pour 2019 sont en baisse de 3%. La masse salariale quant à elle progresse de 19 % par rapport à 2018 en raison de la prise de compétence assainissement collectif. Cette charge fera l'objet d'une refacturation au budget concerné. La progression serait donc ramenée à 10% sans la prise en compte du transfert. Cette progression reste à l'identique de celle de 2018 et prend en compte le poste d'animation des actions sociales et les postes non encore votés.

2 Les orientations 2019 en matière de recettes de fonctionnement du budget principal

L'année 2019 connaît une revalorisation des bases fiscales plus importante qu'en 2018, +2,2 % contre 1,24 %. Les contributions directes (impôts et taxes) de la Communauté de Communes pèsent 68,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Parmi elles, 51 % proviennent des impôts des ménages, 49 % des impôts des entreprises.

La progression des recettes provenant de la CFE garde un rythme de croisière depuis trois ans avec une progression moyenne 2,5 % contre 5 à 7 % auparavant. Il en est de même pour la CVAE, sa progression oscille entre 4,3 et 3,8 % depuis deux ans.

Depuis cinq ans la DGF connaît une baisse significative chaque année, pour 2019 la baisse semble plus modérée voir stabilisée. De ce fait, la croissance de nos ressources fiscales, combinée avec notre capacité à générer des produits de gestion courante concernant notamment nos actions de recyclage, portent la progression de ressource à + 228 000 €.

Le maintien des taux de la fiscalité directe locale

Les taux des taxes et redevances pour 2019 seraient :

- Maintien du taux de taxe d'habitation à 7,03 %.
- Maintien du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,96 %.
- Maintien du taux du foncier non bâti à 1,89%.
- Maintien du taux de la TEOM à 9,2%.
- Maintien des montants des redevances SPANC.
- Maintien du tarif assainissement collectif à 2 € HT du M³

Une réflexion sera mise en œuvre pour instaurer :

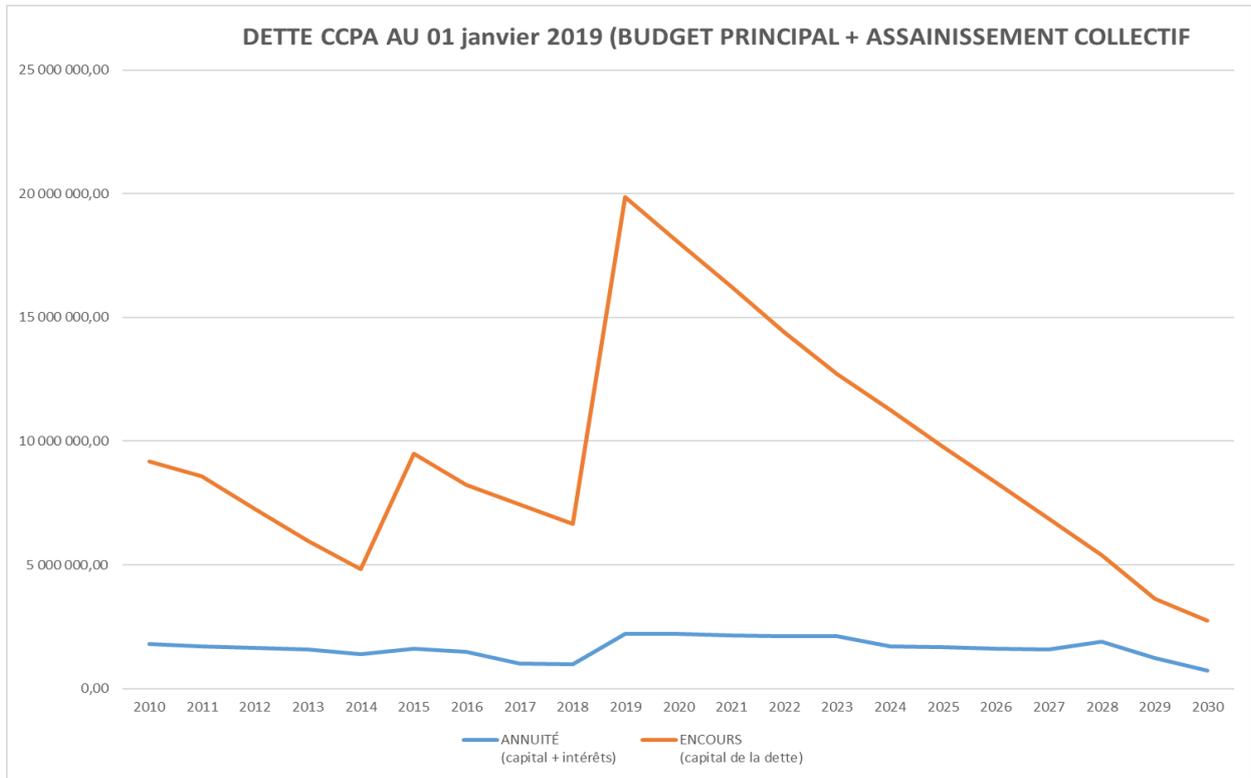
- La taxe GEMAPI
- Le transfert d'une partie de la taxe d'aménagement sur les ZAE des communes vers la CCPA

Les recettes tarifaires

Il sera pris en compte une année de recette pour l'Archipel (530 K€) incluant les entrées publics, les activités aquatiques, la participation du Département pour l'accueil des classes des collèges, la location des bassins à l'Aquatic Club.

3 Les orientations 2019 sur la dette

Au 1^{er} janvier 2019, la prise de compétence de l'assainissement collectif porte la dette comme suit :



ANNÉE	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ASS COLLECTIF		TOTAL CCPA	
	ANNUITÉ	ENCOURS	ANNUITÉ	ENCOURS	ANNUITÉ	ENCOURS
2010	1 794 606,43	9 167 949,56			1 794 606,43	9 167 949,56
2011	1 715 252,04	8 592 614,46			1 715 252,04	8 592 614,46
2012	1 627 849,31	7 268 785,31			1 627 849,31	7 268 785,31
2013	1 589 754,18	5 960 041,70			1 589 754,18	5 960 041,70
2014	1 378 576,32	4 815 846,27			1 378 576,32	4 815 846,27
2015	1 598 017,09	9 483 781,69			1 598 017,09	9 483 781,69
2016	1 498 820,87	8 239 915,52			1 498 820,87	8 239 915,52
2017	995 510,95	7 453 697,69			995 510,95	7 453 697,69
2018	986 133,48	6 653 647,03			986 133,48	6 653 647,03
2019	979 538,85	5 836 646,81	1 230 861,77	14 019 989,80	2 210 400,62	19 856 636,61
2020	973 059,49	5 001 823,85	1 231 055,79	13 050 855,25	2 204 115,28	18 052 679,10
2021	944 083,51	4 170 883,81	1 206 395,53	12 061 434,75	2 150 479,04	16 232 318,56
2022	928 856,81	3 329 251,08	1 200 426,85	11 078 171,62	2 129 283,66	14 407 422,70
2023	920 985,03	2 642 639,98	1 199 339,73	10 082 309,12	2 120 324,76	12 724 949,10
2024	507 208,70	2 180 623,12	1 194 414,99	9 073 546,73	1 701 623,69	11 254 169,85
2025	500 228,70	1 716 407,01	1 187 151,41	8 051 498,74	1 687 380,11	9 767 905,75
2026	443 598,07	1 300 000,00	1 179 937,83	7 016 443,54	1 623 535,90	8 316 443,54
2027	420 067,50	900 000,00	1 173 374,24	5 967 836,17	1 593 441,74	6 867 836,17
2028	413 087,50	500 000,00	1 148 578,65	4 904 640,91	1 561 666,15	5 404 640,91
2029	406 107,50	100 000,00	1 150 465,45	3 526 058,20	1 556 572,95	3 626 058,20
2030	100 436,25	0,00	626 333,13	2 756 852,66	726 769,38	2 756 852,66

L'intégration du SIABA au 1^{er} janvier 2019 vient augmenter le capital restant dû de 14 M€. Le budget assainissement verra sa dette diminuer de moitié en 2028, celle du budget principal sera éteinte en 2030.

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Collectivité en relation avec les futures contraintes de capacités de désendettement proposée dans le projet de loi de finances 2018/2022 (Soit une capacité de désendettement de 8 à 9 années d'épargne brute alors que le ratio actuel de la CCPA est de 1,73).

4 Le volet Ressources Humaines

L'effectif total de la Communauté de Communes prévu au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 80 agents. L'évolution des effectifs défini pour 2019 porte le nombre d'agent à 85. Parmi les cinq nouveaux postes prévus, on recense les postes suivants :

- Eau pluviale,
- Habitat / gens du voyage,
- Culture,
- Hygiène prévention,
- Service commun marchés publics.

DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée effective du temps de travail est de 1 607 heures.

Les agents peuvent choisir entre 2 options en accord avec leur supérieur hiérarchique, en fonction des nécessités de service et dans le respect de la continuité du service public :

- Une demi-journée fixe par semaine
- Une répartition des 23 jours ARTT sur l'année à raison d'un tiers par quadrimestre.

DEPENSES DE PERSONNEL 2018

Traitements indiciaires	Régimes indemnitaires	NBI	Heures supplémentaires rémunérées	Avantage en nature
1 738 510 €	305 918 €	31 277 €	8 488 €	2 627 €

Il n'y a pas d'avantage en nature en 2019.

STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 01/01/2019

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	A	19
	B	6
	C	6
ANIMATION	A	0
	B	2
	C	0
CULTURE	A	0
	B	2
	C	0
MEDICO-SOCIALE	A	4
	B	0
	C	0
TECHNIQUE	A	6
	B	4
	C	17
SPORT	A	0
	B	14
	C	0
TOTAL		80

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL 2019

L'effectif total de la Communauté de Communes prévu au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 80 agents. L'évolution des effectifs défini pour 2019 porte le nombre d'agent à 85.

Parmi les nouveaux postes prévus, on recense les postes suivants :

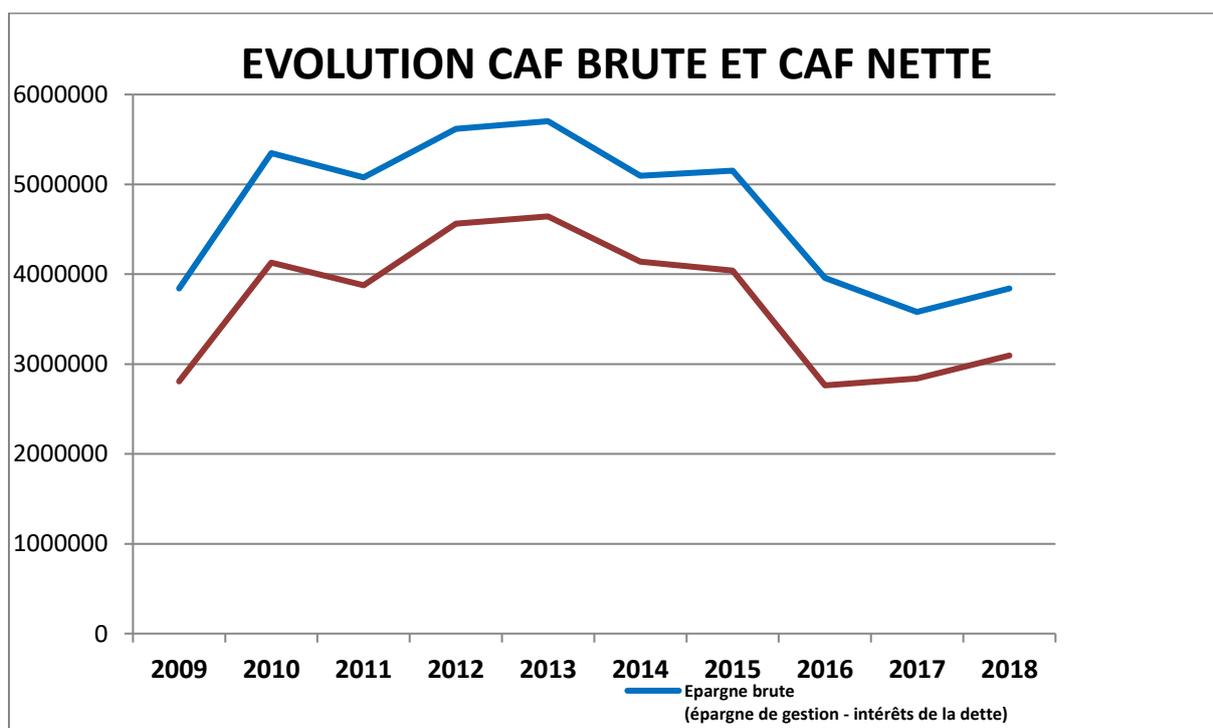
- Reprise des agents du SIABA,

- Eau pluviale,
- Habitat / gens du voyage,
- Culture,
- Hygiène prévention,
- Développement social,
- Gestionnaire RH pour le service commun,
- Service commun marchés publics.

La masse salariale 2019 augmentera de 19 % en 2019 par rapport à 2018.

5 La capacité d'autofinancement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion courantes de fonctionnement	15 482 896	16 527 593	16 512 271	17 447 929	17 448 496	17 490 351	17 402 502	17 431 121	18 319 714	18 941 502	19 523 358
Dépenses de gestion courantes de fonctionnement	11 335 110	10 851 411	11 109 417	11 542 459	11 499 909	12 177 158	11 980 935	13 227 550	14 535 519	14 918 062	16 372 457
Epargne de gestion (recettes courantes - dépenses courantes)	4 147 786	5 676 182	5 402 854	5 905 470	5 948 587	5 313 194	5 421 567	4 203 571	3 784 196	4 023 440	3 150 901
Epargne brute (épargne de gestion - intérêts de la dette)	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 841 796	2 960 901
Annuité en capital de la dette	1 032 677	1 218 006	1 203 348	1 054 300	1 059 466	955 999	1 110 176	1 195 079	740 880	748 372	770 000
Epargne nette (CAF nette : épargne brute - remboursement du capital)	2 808 733	4 129 531	3 875 408	4 563 389	4 643 530	4 138 599	4 041 232	2 762 993	2 839 210	3 093 424	2 190 901



6 Synthèse

Le volume des recettes estimé à 19,3 M€ permet de dégager une Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) de 2,8 M€. Après déduction du remboursement du capital de la dette de 770 K€, la projection financière présente une CAF nette entre 2 M€ et 3 M€.

Le résultat reporté de 2018 de 4 343 000 € ainsi que l'excédent de fonctionnement de 2019 de 2 600 000 € pourront permettre de réaliser des investissements prévus au plan de mandat et de rembourser le capital de la dette à hauteur de 770 000 €. Les investissements proposés sur 2019 représentent une enveloppe nette de 5 000 000 €. Ces derniers seront financés sur 2019 sans avoir recours à l'emprunt.

7 Les orientations 2019 pour les budgets annexes

Budget Assainissement Collectif

Au 1^{er} janvier 2019, la CCPA a pris la compétence assainissement collectif. Les résultats reportés alimentent le budget 2019 à hauteur de **2 278 169 €**.

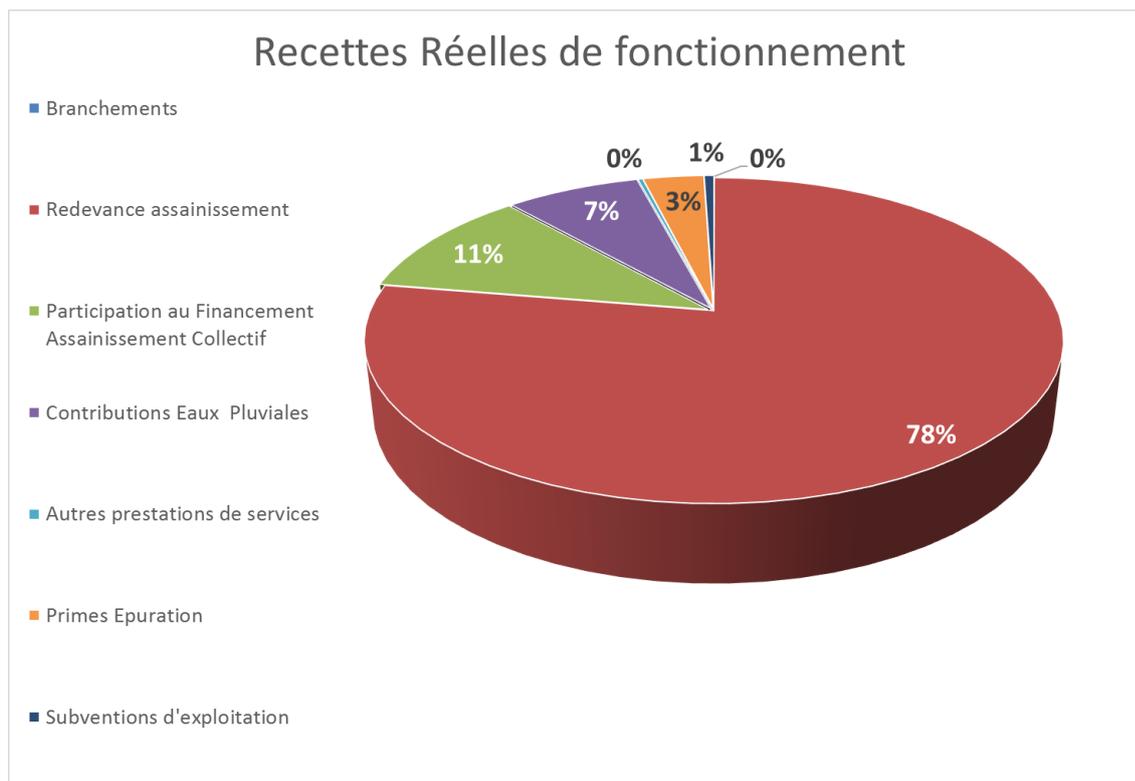
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CA 2018		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 434 082
012	CHARGES DE PERSONNEL	307 382
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR.	32 820
66	CHARGES FINANCIERES	263 594
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	57 949
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	914 720
TOTAL DES DEPENSES		3 010 547,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	3 181 924
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	126 898
013	ATTENUATION DE CHARGES	2 866
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	27 392
042	OPERATIONS D'ORDRE	237 808
TOTAL DES RECETTES		3 576 888
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		566 341,37
EXCEDENT N-1 REPORTE		1 711 827,85
EXCEDENT CUMULE		2 278 169,22
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		3 620 860,44
RESULTAT REPORTE SUR 2019		2 278 169,22

L'épargne nette du budget assainissement collectif s'élève à **263 069 €**. Tous les investissements à réaliser sur les prochains exercices se feront grâce au report de résultat, à l'emprunt, aux subventions et une hausse du tarif de la redevance.

CAF 2018		
Excédent brut d'exploitation ou Epargne de gestion(rec		1 537 404,35
Capacité d'autofinancement brute		1 243 253,31
Capital de la dette		980 183,59
Capacité d'autofinancement nette		263 069,72

A. Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes d'exploitation sont constituées pour 78% par la redevance assainissement collectif.

La redevance est assise sur le volume annuel d'eau rejetée au réseau d'assainissement.

La facturation est assurée par les services d'eau potable pour les communes gérées en prestation de service et directement par le délégataire pour les systèmes d'assainissement gérés en DSP (Buvet, Savigny et Sarcey).

- Volumes constatés

La consommation moyenne par abonné au niveau national est de 156 m³/an (données issues de l'observatoire de l'eau établies à partir des données des RPQS 2015).

A titre d'information, la consommation moyenne des abonnés du SIABA calculée sur la base des données 2017 est de 99.46 m³/abonné/an.

On constate une consommation disparate sur le territoire :

- Zone rurale : 81.8 m³/abonné/ an
- Zone périurbaine : 128.57 m³/abonné/an

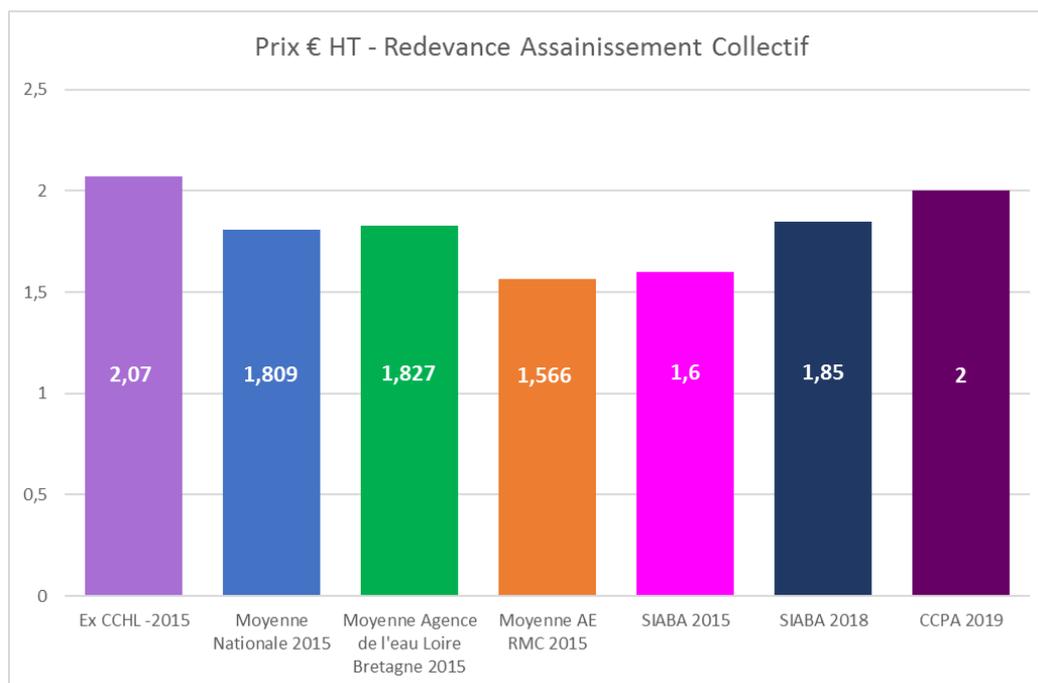
Ainsi, la consommation moyenne annuelle sur le territoire communautaire est largement inférieure aux moyennes nationales.

- Redevance assainissement

La redevance assainissement constitue la recette principale du budget annexe.

Le tarif au 1^{er} janvier 2019 est de 2 € HT/ M³ (1,85 € HT / M³ en 2018).

La facture moyenne du territoire est passée de 184 € HT à 198.92 € HT.



Par conséquent, la redevance assainissement collectif de la CCPA reste acceptable au regard des tarifs constatés.

Le transfert de la compétence assainissement oblige la CCPA à unifier ses tarifs sur le service. En effet, un usager doit pouvoir bénéficier des mêmes prestations à tarif équivalent sur l'ensemble du territoire. Cependant, le législateur n'a pas imposé de délai de mise en conformité.

A titre d'information, un centime de redevance assainissement représente 16 K€.

- La PFAC – Participation au financement de l'assainissement collectif

La PFAC équivaut au droit de raccordement. Ainsi, chaque propriétaire d'un immeuble nouvellement raccordé est redevable de cette participation.

La PFAC est calculée en fonction de la nature de l'immeuble raccordé :

- Une habitation : 1 valeur de base
- Un immeuble collectif : 1 valeur de base par appartement du 1^{er} au 10^{ème} + ½ valeur de base par appartement supplémentaire à partir du 11^{ème}
- Un immeuble rejetant des effluents assimilés domestiques :
 - jusqu'à 50 m² de surface de plancher : ½ « valeur de base »
 - jusqu'à 150 m² : 1 « valeur de base »
 - jusqu'à 450 m² : 2 « valeurs de base »
 - jusqu'à 1 350 m² : 3 « valeurs de base »
 - au-delà : 1 « valeur de base » supplémentaire par tranche de 900 m²

Le comité syndical du SIABA de décembre 2018 a décidé d'augmenter la valeur de base de la PFAC à 2 000 € (1800 € en 2018).

En 2018, la recette générée par la PFAC représente 323 k€.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

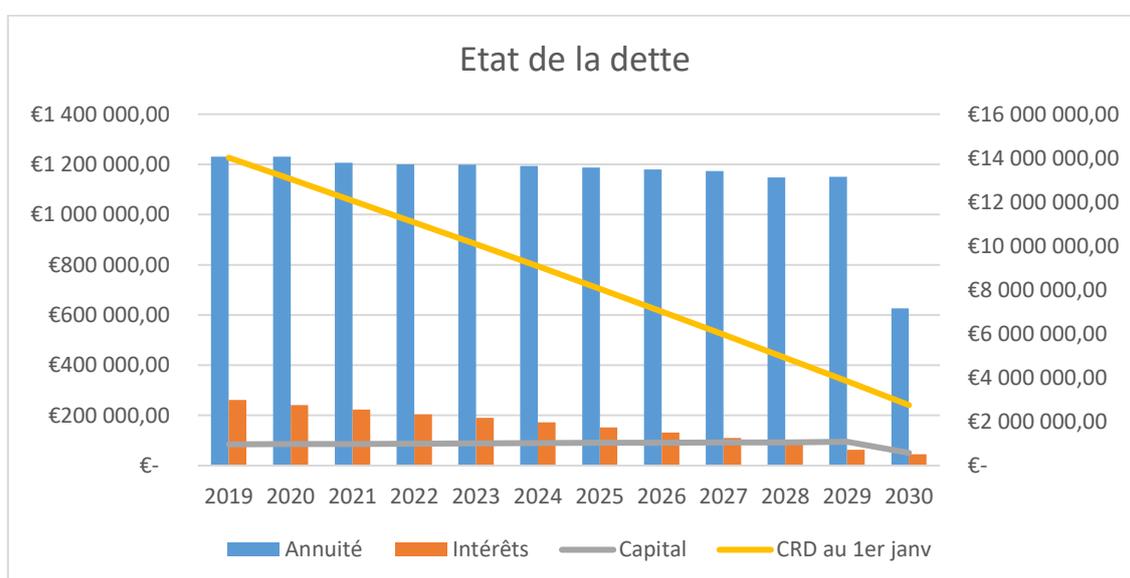
Les dépenses d'exploitation du budget annexe sont principalement dues aux éléments suivants :

- Frais d'exploitation : les contrats de prestations de service pour l'entretien et l'exploitation des systèmes d'assainissement (Station de traitement des eaux usées, réseaux, bassin d'orage...)
- Frais de personnel
- Intérêts de la dette

C. Etat de la dette

La dette du budget annexe est le résultat des éléments suivants :

- Transfert des dettes successives lors des extensions de périmètre
- Contractualisation d'une dette récente et de courte durée (15 ans)



D. Evolution de la CAF nette de 2019-2026

Selon les prévisions engagées par les élus du SIABA et l'étude de KPMG, la redevance assainissement devrait se porter à 2.45€ HT/m³ en 2020.

Il est proposé de retenir 2.25 € HT/m³ à l'échéance 2020, et 2,45 € HT/M³ en 2022 en raison du rythme envisageable des investissements.

	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Redevance Assainissement	1,85 € HT/m ³	2 € HT/m ³	2,25 € HT/m ³	2,35 € HT/m ³	2,45 € HT/m ³				
CAF nette	265 k€	278 k€	430 k€	411 k€	512 k€	435 k€	584 k€	576 k€	517 k€

Le calcul de la CAF ne prend pas en compte l'évolution du volume facturé aux usagers

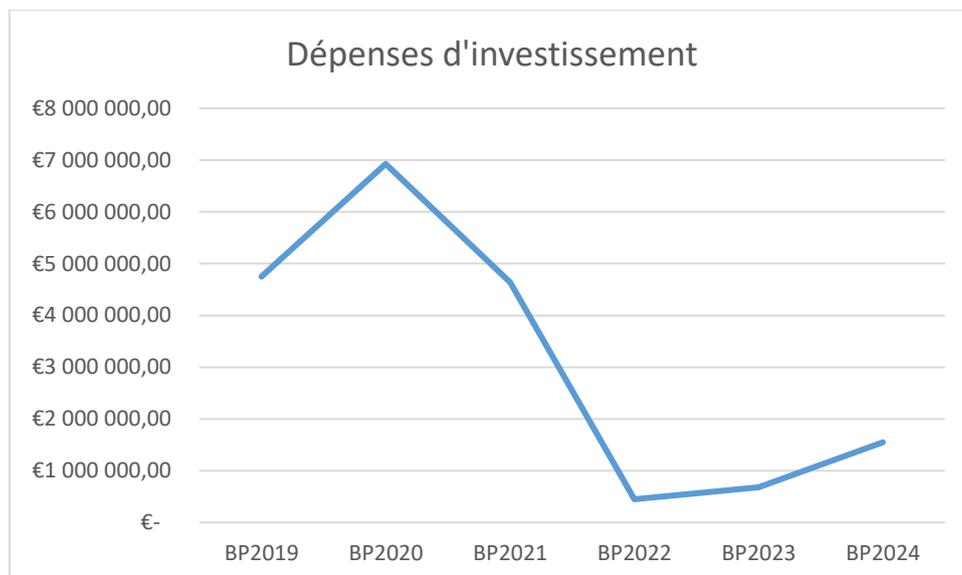
E. Plan pluriannuel d'investissements

Le plan de mandat 2019/2026 représente un montant d'investissement de 19 M€. Le résultat du budget 2018 fait apparaître un report excédentaire de 3.6M€ en investissement.

Le montant attendu des subventions Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse est estimé à 15% du PPI soit environ 2.8M€.

L'emprunt pour le financer est estimé à 10 M€ compte tenu d'une CAF nette de 450 k€ en moyenne.

Il sera proposé de travailler sur le plan pluriannuel d'investissements du budget annexe afin de permettre une répartition équilibrée des dépenses sur huit exercices. A l'issue de ce travail, une réévaluation et un rééchelonnement de l'emprunt seront réalisés.



F. Les leviers

Les leviers à étudier pour améliorer la CAF sont les suivantes :

- Travail sur la redevance assainissement :
 - Augmentation de la redevance à 2.45€HT/m³ à partir de 2022
 - Etude de la mise en place d'une part fixe
 - Travail sur les abonnés afin de cibler les usagers non comptabilisés
- Economie de gestion :
 - Réflexion sur le passage en régie directe pour l'exploitation des systèmes d'assainissement rustiques (filtres plantés de roseaux, lagunes.)
 - Mise en concurrence des marchés d'exploitation allotis sur l'ensemble du territoire
- Réflexion sur le plan pluriannuel des investissements.
- Allongement de la dette

Budget Tourisme

Le budget de l'Office de Tourisme comprend les frais de personnel ainsi que des actions en matière de tourisme portés par la Communauté de Communes

Le budget sera équilibré par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à l'identique qu'en 2018.

Budget Développement Economique

Le budget prend en compte la vente de terrain pour 1,3 M€.

Les acquisitions foncières et les travaux envisagés pour 2019 atteindront le seuil des résultats reportés.

Budget Centre Forme

Il est prévu un chiffre d'affaires de 300 K€.

Des investissements complémentaires sont programmés à hauteur de 30 K€ et autofinancés.

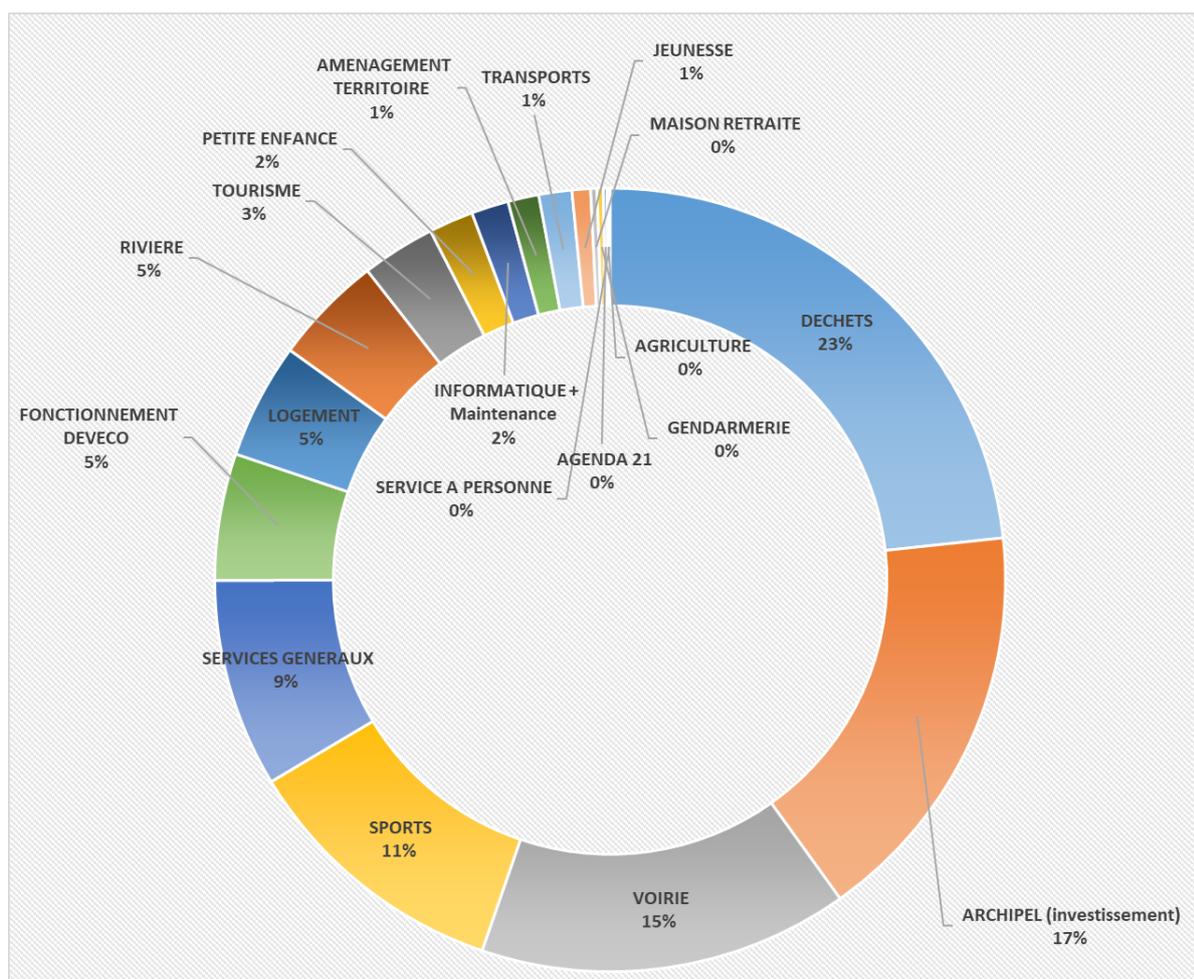
Budget SPANC

Le budget devrait dégager un excédent en 2019 permettant de maintenir le montant des redevances.

IV – LE BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE 2014-2019

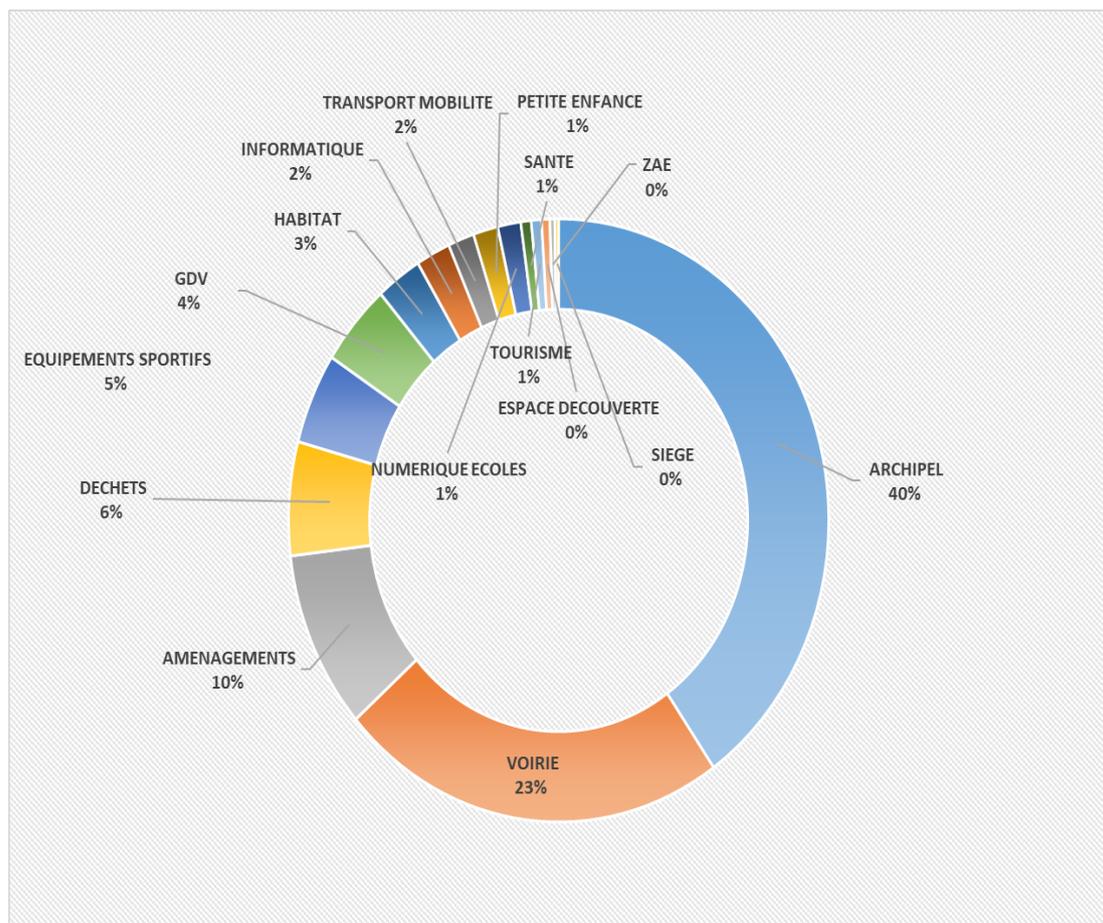
1. 2014-2018 Dépenses brutes d'Investissement (sans recettes) et de Fonctionnement (y compris la masse salariale)

ACTIONS INV + FONCT (y compris masse salariale)	COÛT BRUT TTC	%
DECHETS	19 462 208 €	23,28
ARCHIPEL (investissement)	14 068 460 €	16,83
VOIRIE	12 647 620 €	15,13
SPORTS	9 314 797 €	11,14
SERVICES GENERAUX	7 182 841 €	8,59
FONCTIONNEMENT DEVECO	4 366 479 €	5,22
LOGEMENT	3 987 025 €	4,77
RIVIERE	3 761 634 €	4,50
TOURISME	2 519 673 €	3,01
PETITE ENFANCE	1 524 154 €	1,82
INFORMATIQUE + Maintenance	1 274 473 €	1,52
AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 056 012 €	1,26
TRANSPORTS	1 128 324 €	1,35
JEUNESSE	632 827 €	0,76
MAISON RETRAITE	216 698 €	0,26
GENDARMERIE	212 334 €	0,25
AGENDA 21	122 207 €	0,15
AGRICULTURE	76 262 €	0,09
SERVICE A PERSONNE	29 618 €	0,04
	83 583 646 €	100,00



2. 2014-2018 Dépenses brutes d'Investissement (sans recettes)

INVESTISSEMENT	COÛT BRUT TTC	%
ARCHIPEL	14 068 460 €	40,28
VOIRIE	8 124 202 €	23,26
AMENAGEMENTS	3 345 593 €	9,58
DECHETS	2 127 658 €	6,09
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 707 317 €	4,89
GDV	1 552 268 €	4,44
HABITAT	953 402 €	2,73
INFORMATIQUE	717 767 €	2,06
TRANSPORT MOBILITE	546 190 €	1,56
PETITE ENFANCE	517 947 €	1,48
NUMERIQUE ECOLES	480 798 €	1,38
SANTE	216 698 €	0,62
TOURISME	214 636 €	0,61
ESPACE DECOUVERTE	173 374 €	0,50
ZAE	103 372 €	0,30
SIEGE	77 644 €	0,22
	34 927 326 €	100



V- PERSPECTIVES 2019-2026

1. Le récapitulatif des Charges 2019-2026

1/ Contraintes annuelles : investissements courants (dépenses obligatoires de patrimoine + politiques engagées) : **2,7M€ / an**

2/ Contraintes liées aux nouvelles compétences : 1M€ / an ?

-évolution des dépenses GEMAPI (de 200k€ à 300k€ en 2021)

-évolution des dépenses PLUVIAL (entre 500k€ et 1M€/an)

3/ Engagements du PPI Assainissement (quasi obligatoires) : 12,6 M€

4/ Potentiel d'investissements futurs : 18 M€ (maximum autorisé pour rester dans une capacité de désendettement hors assainissement à 9 ans)

2. Le récapitulatif des Ressources envisageables 2019-2026

1/ Fiscalité dynamique

2/ Epargne des gestion (rigueur et restriction des dépenses)

3/ Evaluation et suppression de politiques engagées ?

4/ Contribution Eau Pluviale et Fond de concours sur les travaux eau pluviale des communes (jusqu'à 50% des dépenses nettes) ?

5/ Nouvelles taxes ?

- GEMAPI (300k€) ?
- Transfert d'une partie de la taxe d'aménagement sur les ZAE ?

6/ Augmentation du tarif de la Redevance Assainissement de 2 à 2,45 € HT / m3 pour financer 12,6 M€ d'investissements obligatoires

7/ Possibilités d'endettement : Maximum à 18M€ (désendettement à 9 ans)

= 13 M€ de dépenses d'investissement futures possibles non votées + 5 M€ de dépenses possibles /connexion de la Brévenne A89

- Les 18 M€ c'est un plafond afin de rester dans un désendettement à 9 ans
- Les 13 M€ d'investissements futurs permettraient de garder une marge d'endettement sur le mandat 2020-2026 pour financer les 5 M€ possibles /connexion de la Brévenne A89.

3. Les points forts

a) Une collectivité peu endettée

L'encours actuel de la dette hors assainissement collectif s'élève à 6M€. Cette dette pourrait être remboursée en 1.7 année avec nos ressources propres.

L'encours de la dette augmente toutefois depuis le 1^{er} janvier 2019 avec l'arrivée du SIABA. Sa dette s'élève à fin 2018 14M€.

La dette de la CCPA est donc portée à 19,8 M€ avec une capacité de désendettement de 3,90 ans. Il est important de noter que la dette assainissement est remboursée par les usagers au travers la redevance et non par les impôts perçus sur le budget général de la collectivité.

Cela signifie que ce sont les tarifs de la redevance assainissement votés sur le budget assainissement qui alimentent le remboursement de l'échéancier de dette assainissement.

Désendettement du budget principal

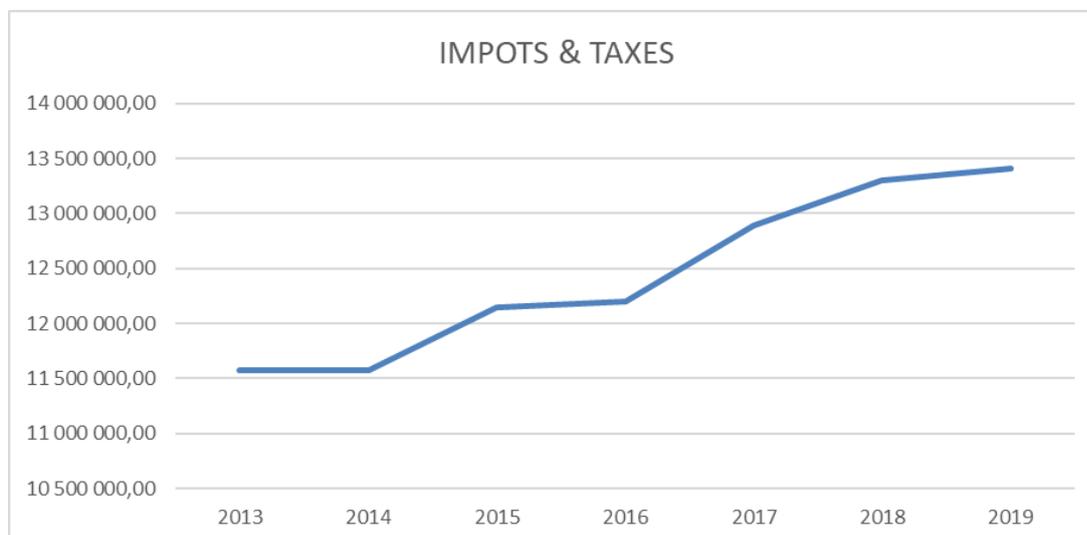
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	10 603 391	9 167 950	8 592 614	7 268 785	5 960 042	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 653 582	5 836 646
Epargne brute	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 841 796	2 209 811
Capacité de désendettement (en années)	2,76	1,71	1,69	1,29	1,05	0,95	1,84	2,08	2,08	1,73	2,64

Désendettement du budget assainissement collectif

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N										14 019 989	13 050 855,00
Epargne brute										1 243 253	1 100 000
Capacité de désendettement (en années)										11,28	11,86

b) Des recettes de fiscalité croissantes

En 2013, la fiscalité apportait des recettes pour 11.5 M€. Ces recettes approchent les 13.5M€ en 2019.



4. Les points de vigilance

a) Une capacité d'autofinancement (C.A.F.) en baisse

La C.A.F. constitue le résultat annuel de fonctionnement moins la dette annuelle.

Elle permet d'autofinancer les dépenses d'investissement.

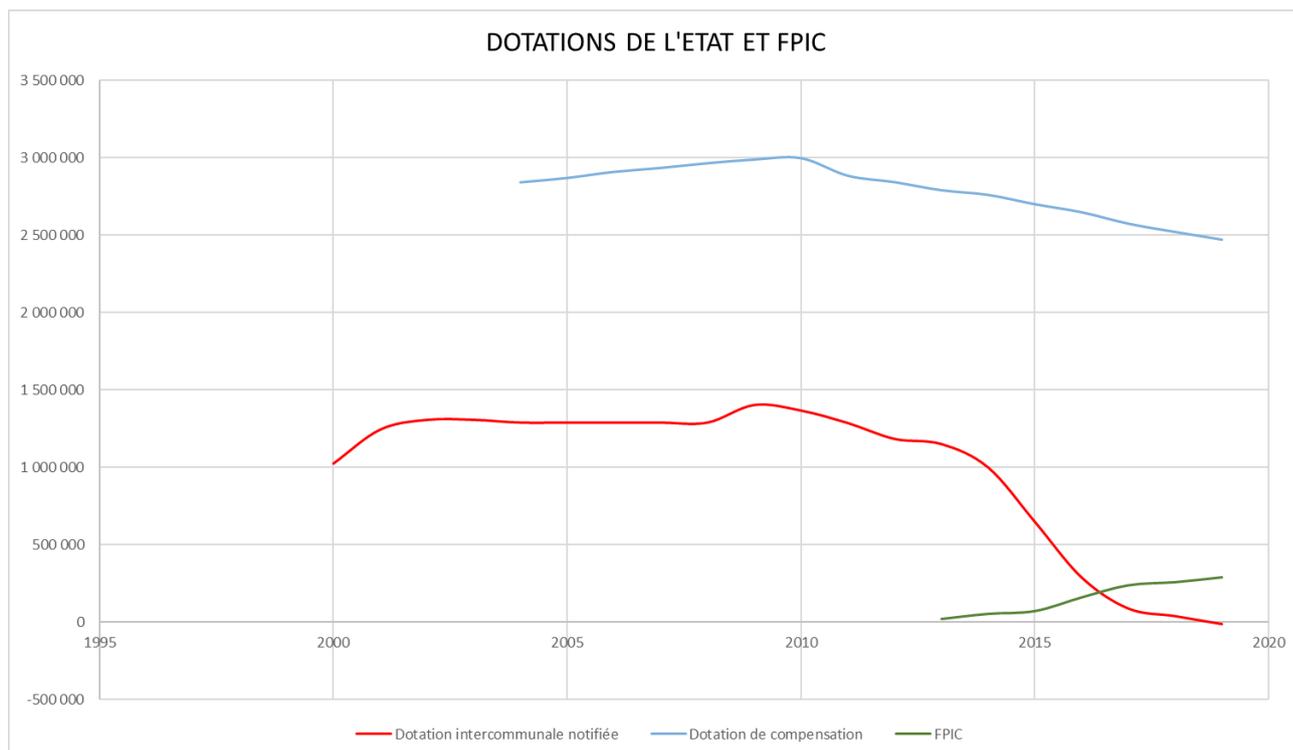
La C.A.F. de la CCPA baisse de manière régulière depuis 2013 :

2013 : 4,6 M€ → 2018 : 3,1 M€

La C.A.F. baisse malgré la baisse des annuités d'emprunt (le montant du remboursement annuel (amortissement du capital + intérêts) baisse).

En effet, la CAF est affectée par une baisse régulière et importante de la DGF depuis 2010. La baisse annuelle moyenne est de 1 M€ depuis 2010. L'instauration du FPIC depuis 2013 est venu accentuer cette baisse de 100 K€ annuellement. La CCPA a perdu globalement depuis 2010, 10 M€ d'aide en provenance de l'Etat.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation intercommunale notifiée	1 150 417	999 708	648 233	289 291	88 354	39 353	-11 972
Dotation de compensation	2 792 059	2 761 733	2 701 459	2 649 184	2 575 570	2 521 788	2 471 788
FPIC	22 813	55 703	73 821	161 501	239 649	259 460	290 595



Malgré cela, la situation financière de la collectivité s'est globalement améliorée puisque la CCPA a réalisé 34 M€ d'investissements et laissera un encours de la dette en 2020, en dessous du niveau de celui du mandat précédent, sans engagement de dépenses d'investissements futur. L'ensemble des investissements du mandat 2014-2020 auront été intégralement payés.

Année	Encours de la dette	Fonds de roulement	Investissements engagés pour le mandat suivant
2013	5,9 M€	11 M€	14 M€ (Archipel)
2020	5 M€	11 M€	0

b) La capacité d'autofinancement (C.A.F.) sur 8 prochaines années (2019-2026)

Une projection fine et prudente des résultats futurs, intégrant les dernières politiques riches en dépenses de fonctionnement (politique jeunesse, politique commerce, dépenses de communication...), laisse présager une capacité d'autofinancement future comme suit :

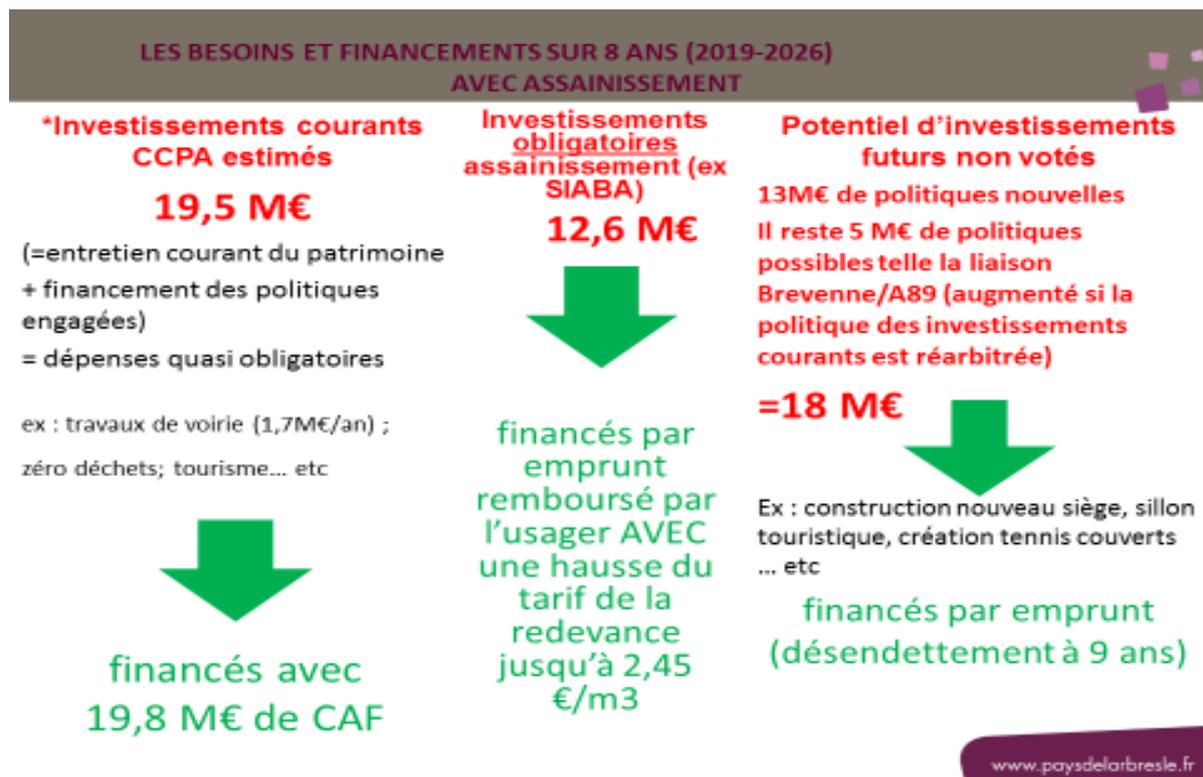
2019	2020	2021	2022	2023	2024 *	2025	2026	total
2 646	2 505	2 343	2 304	2 132	2 413	2 212	2 295	18 850

Si l'on ajoute 1M€ de report affecté au budget développement économique en 2018, la projection met en évidence une capacité d'autofinancement de 19.850 M€ entre 2019 et 2026.

Parallèlement, une projection fine et prudente des dépenses liées à l'entretien du patrimoine ou aux politiques déjà engagées, laisse présager des dépenses à hauteur de 19.5M€ (= +/- à 2.7M€ de dépenses par an x 8 ans = 21.6M€)

VI-2019-2026 : NOS PRIORISATIONS POSSIBLES ET LEURS FINANCEMENTS

1. Nos priorisations possibles en dépenses 2019-2026 :



- a) **19.5M€ de dépenses d'investissements courants (hors assainissement collectif) financées par notre autofinancement à hauteur de 19.8M€.**

L'entretien courant du patrimoine (Bâtiments publics et équipements essentiellement) pourra être financé par les 19.8M€ de CAF nette dégagés sur la période 2019-2026.

- b) **12.6 M€ de dépenses d'investissements d'assainissement collectif financés par emprunt équivalent et remboursés par l'usager du service public assainissement collectif (budget annexe).**

- c) **Un potentiel d'investissements futurs (hors assainissement) non encore votés à hauteur de 18M€ sur le budget principal et financés par emprunt.**

Afin de rester dans un désendettement à 9 ans, vu l'encours actuel de la dette, la dette future ne devra pas dépasser 18M€.

En effet, certains investissements seront possibles jusqu'à 13M€ à court et moyen terme. Ceci laissera 5M€ d'investissements possibles supplémentaires pour le projet de liaison Brèvenne /A89 ou tout autre projet souhaité par le Conseil Communautaire dans le futur. Ces 5M€

pourront être augmentés si la CAF nette de la CCPA est supérieure à celle escomptée ou si la politique des investissements courants est réarbitrée.

2. Des actions de financements possibles pour amoindrir le recours à l'emprunt :

a) Une évolution de la fiscalité ?

Actuellement :

- Taxe d'habitation = **7,03 %**
- Foncier non bâti = **1,89 %**
- Contribution foncière des entreprises = **24,96 %**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères = **9,2 %**
- Maintien des tarifs assainissement non collectif
- Maintien du tarif assainissement collectif de **2 HT €/m3**
- Pas de Foncier bâti

Evolutions possibles :

- Instauration de la Taxe GEMAPI ? Pour quel montant ? (jusqu'à 300 k€ possible)
- Transfert d'une partie de la taxe d'aménagement sur les ZAE des communes vers la CCPA ?

b) Une accentuation de la rigueur sur les dépenses ?

c) Une évaluation et la suppression de politiques engagées ?

d) Un appel aux communes : Contribution Eau Pluviale et Fond de concours sur les travaux d'eau pluviale des communes ?

VOTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le budget du SIABA prévoyait des crédits d'investissements votés par opération, contrairement au principe de vote au chapitre de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. En conséquence, il convient de prévoir pour le nouveau budget assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019 de voter des crédits dans la limite de 25% des crédits d'investissements ouverts au budget l'exercice précédent.

L'article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (V) prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le quart des crédits ouverts au budget SIBA de 2018 s'élève à :

En dépenses $8\,351\,814 \times 25\% = 2\,087\,953 \text{ €}$

Il est proposé de voter ce jour :

Nature	Libellé	Investissements libellé	sens	Crédits ouverts
2031	Frais d'études		Dépense	10 960,00 €
		Chapitre 20		10 960,00 €
2111	Terrains nus	Création STEP Montagny Bully	Dépense	3 200,00 €
2111	Terrains nus	Création réseau Montagny Bully	Dépense	6 970,00 €
21532	Réseaux d'assaini		Dépense	15 350,00 €
21532	Réseaux d'assaini	Stade de Rugby Fleurieux	Dépense	1 080,00 €
21562	Service d'assainis		Dépense	2 670,00 €
		Chapitre 21		29 270,00 €
2315	Installations, mat	Mise en conformité - Centre Bourg Lentilly	Dépense	131 800,00 €
2315	Installations, mat	Raccordement BULLY L'ARBRESLE - Création Bassin d'orage	Dépense	3 300,00 €
2315	Installations, mat	Diagnostic temps pluie systeme assainissement DOMMARTIN	Dépense	10 300,00 €
2315	Installations, mat	Extension de réseaux	Dépense	9 550,00 €
2315	Installations, mat	Raccordement Bully-Bourg - L'ARBRESLE réseau de transfert	Dépense	1 000,00 €
2315	Installations, mat	Etude travaux retour tps de pluie	Dépense	128 900,00 €
2315	Installations, mat	Station d'épuration de Pilherbe	Dépense	16 650,00 €
2315	Installations, mat	Mise en séparatif - chemin des Lavandières -ST GERMAIN NUELLES	Dépense	200,00 €
2315	Installations, mat	Assainissement Taylan- RESEAUX (SAVIGNY)	Dépense	5 200,00 €
2315	Installations, mat	Réhabilitation STEU SAIN BEL -(ex.114 SIABR)	Dépense	328 100,00 €
2315	Installations, mat	LA Rochette - Réseau (SAVIGNY)	Dépense	25 500,00 €
2315	Installations, mat	G2 -(bassin + réseau)	Dépense	9 150,00 €
2315	Installations, mat	BO du SIABR (ex.113)	Dépense	3 340,00 €
2315	Installations, mat	Réhabilitation des réseaux tranche 2 -SIABR (ex 115)	Dépense	29 960,00 €
2315	Installations, mat	Création réseau Montagny Bully	Dépense	1 400,00 €
2315	Installations, mat	Raccordement BULLY L'ARBRESLE - Poste de relevage Bully Bourg	Dépense	77 700,00 €
2315	Installations, mat	Stade de Rugby Fleurieux	Dépense	1 000,00 €
2315	Installations, mat		Dépense	92 800,00 €
2315	Installations, mat	Renforcement des réseaux tranche 1 - (ex.116 SIABR)	Dépense	102 600,00 €
2315	Installations, mat	Création STEP Montagny Bully	Dépense	7 500,00 €
2315	Installations, mat	LA Rochette - STEP (SAVIGNY)	Dépense	282 000,00 €
2315	Installations, mat	Station SIVOM -COURZIEU (opé.194)	Dépense	9 120,00 €
2315	Installations, mat	Brussieu (opé 198)	Dépense	3 300,00 €
		Chapitre 23		1 280 370,00 €
458101	Bully - convention	Convention bully gestion eaux pluviales	Dépense	36 430,00 €
		DEPENSES		1 357 030,00 €

Le conseil est invité à approuver les crédits d'investissements en dépenses avant le vote du budget 2019, comme présentés ci-dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président de la Communauté de Communes dûment convoqués le 7 février 2019.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 34

Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 40

Membres présents

ZANNETTACCI Pierre-Jean - CLAIRET Aïve - GAUTHER Jean-Claude - LUDIN Aïri-d - PEYRIEUX Gilles -
SUBTIL Bruno - MARCHAND Simone - LOMBARD Daniel - BEAU Thierry - BERNARD Charles-Henri - GUILLOS Jacqueline - COTE Daniel -
CHERMETTE Richard - OBERBLANC Jean-Benoît - CHEMARIN Maria - MARTINAGE Jean - BATALLA Diogène - VAGNER Nicole - GONDARD
Jean - PAPIOT Nicole - GRIMONET Philippe - DESCOMBES Bernard - BIGNON Serge - ANCIAN Noël - MEYRET Claire - CERAT Florent -
GONNON Bernard - BOSTAGNAT Annie - BERGER Robert - LAROCHE Olivier - GUSSON Bruno - DARGÈRE BAZAN Marie - ALLOGNET Robert
- DÉNOYEL Marie-Thérèse.

Membres Absents :

MAZUY Hervé - GUILLOT Jean-Pierre - LAYET Catherine - HEMON Valérie - BIGOURDAN Bruno - SIMONET Pascal - GEORGES Alain

Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

DOUILLET José à GAUTHER Jean-Claude - COLDEFY Jean à ANCIAN Noël - YINDRY Luc à Martinage Jean - BOSTIN François-Xavier à PAPIOT
Nicole - PARISOT Christian à VAGNER Nicole - LAMOTTE Caroline à DESCOMBES Bernard

Secrétaire de séance : LOMBARD Daniel

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2312-1 et L 5211-36 ;

Vu le rapport joint ;

Considérant que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus de 10 000 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les orientations proposées par la Commission Finances en date du 5 février 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte du débat**
- **Adopte le rapport d'Orientations Budgétaires 2019**
- **Sera obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public au siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'EPCI.**

Le Président,

Pierre-Jean ZANNETTACCI

